

10001/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 juin 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 juin 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant, pour la Grèce, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

E 13243



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 26 juin 2018
(OR. en)**

10001/18

**SOC 389
EMPL 316**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant, pour la Grèce, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre suppléant, pour la Grèce,
du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité
entre les hommes et les femmes**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes¹, et notamment son article 10,

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 26 mai 2016¹, le Conseil a nommé 18 membres titulaires et 17 membres suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période allant du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2019.
- (2) Le gouvernement grec a présenté une candidature pour un siège de membre suppléant à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 26 mai 2016 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (JO C 199 du 4.6.2016, p. 5).

Article premier

Est nommé membre suppléant, pour la Grèce, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 31 mai 2019:

REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Grèce		M. Dimitrios PLATIS

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
